



Information sur les risques majeurs

COMMUNE DE LESTRE

dicrim

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

29 05 2008

PREFACE DU MAIRE

Tout citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures pour s'en protéger (Loi du 2 Juillet 1987)

Mon devoir est de vous aider à identifier ces risques, à vous en prémunir, c'est une action préventive nécessaire à la sauvegarde de vos vies et de vos biens.

La commune est particulièrement exposée au risque d'érosion marine.

Le présent dossier mis à votre disposition, est un document d'information sur les risques majeurs que peut rencontrer notre commune.

Il comporte plusieurs éléments d'information générale, sur l'historique des événements du passé, les mesures de prévention, de police et de sauvegarde.

Vous y retrouverez la conduite à tenir face à un tel événement que je vous demande de suivre afin de préserver vos vies et vos biens.

*Le Maire,
Alain MICHEL*

Commune de LESTRE

Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

RISQUE MAJEUR

Evènement potentiellement dangereux, **ALEA**, ne devient **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques, ou environnementaux sont présents.

Le **risque majeur**, plus communément appelé **catastrophe** a deux caractéristiques essentielles :

- 1- **sa gravité**, lourde à supporter par les populations, voire les Etats (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement)
- 2 - **sa fréquence**, si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue.

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

DEFINITION

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

MECANISME

Les différents types de mouvement de terrain

On différentie :

- **Les mouvements lents et continus**
 - Les tassements et les affaissements de sols.
 - Le retrait-gonflement des argiles.
 - Les glissements de terrain le long d'une pente.
- **Les mouvements rapides et discontinus**
 - Les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains).
 - Les écroulements et les chutes de blocs.
 - Les coulées boueuses et torrentielles .
- **L'érosion littorale**

C.1 - LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN DANS LA COMMUNE :

Le risque mouvement de terrain provient du risque érosion du littoral

Les zones littorales sont soumises à un recul généralisé « du trait de côte » qui s'apparente, selon le cas, à un glissement de terrain ou à un effondrement, dans le cas des falaises normandes. Ces écroulements et chutes de blocs résultent d'une déstabilisation des falaises sous l'effet de l'érosion.

La côte ouest du Cotentin est soumise à l'assaut de tempêtes dévastatrices pour l'urbanisation côtière. Ce phénomène a été particulièrement observé depuis 1960. Mais, même avant cette période, des dommages ont été régulièrement signalés sur ce littoral. Les ouvrages de protection réalisés souvent au coup par coup ont permis de stabiliser les secteurs de côte les plus aménagés. Cependant, bien souvent un abaissement des plages se substituent au recul dunaire. Cette évolution constatée sur plusieurs sites de la Manche, peut, à terme, mettre en péril les ouvrages de protection réalisés.

C.2 - L'HISTORIQUE DES PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

- tempête sur l'ensemble de la commune dans la nuit du 15 au 16 octobre 1987,
- submersion des marais communaux ainsi que crue et débordement de la rivière la Sinope en février 1996 ainsi qu'en décembre 1999.

C.3 - L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Certains mouvements de terrain ont fait l'objet d'une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Type catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le J.O.
Tempête et grains (vent)	15 10 1987	16 10 1987	22 10 1987	24 10 1987
Inondations - par submersion marine - crue débordement de cours d'eau - ruissellement et coulée de boue	19 02 1996	21 02 1996	17 07 1996	04 09 1996
Mouvement de terrain Inondations - crue débordement de cours d'eau - ruissellement et coulée de boue	25.12.1999	29.12.1999	29.12.1999	30.12.1999

C.4 - LES ACTIONS PREVENTIVES DANS LA COMMUNE

C.4.1 la connaissance du risque :

Des études et un repérage des zones exposées ont été réalisés depuis 1994 par le GRESARC

Les conclusions sont apportées par les évolutions de trait de côte et de profil de plage étudiées sur la commune de Lestre entre 1997 et 2004

L'EROSION DU LITTORAL SUR LA COMMUNE DE LESTRE

Station SE13 de la commune de Lestre ÉVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE

Evolution du profil de plage

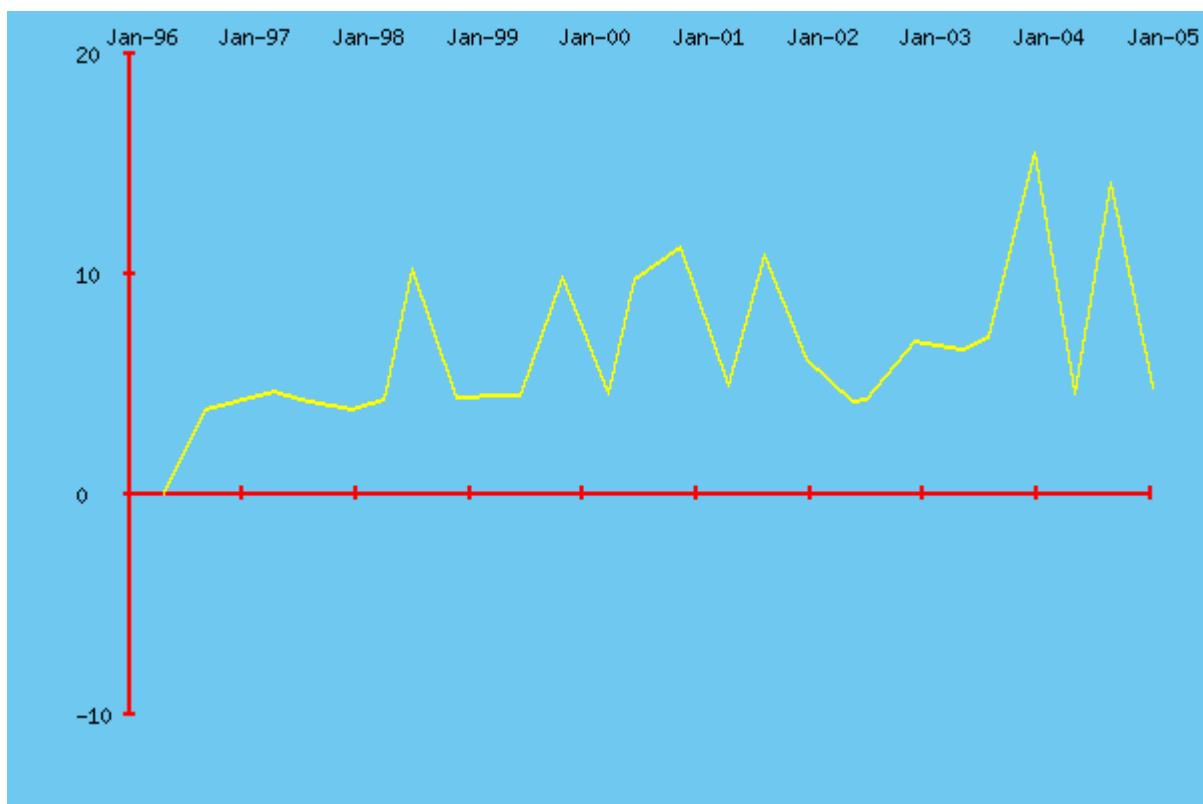
Photo du **15/07/1996**



Photo du **10/11/2004**



Trait de côte constitué d'un cordon dunaire se développant en arrière d'un banc coquillier.



Evolution du trait de côte entre avril 1996 et novembre 2004

Depuis le début des suivis, le trait de côte est caractérisé par la présence d'une limite de végétation. Cette limite de végétation a peu variée entre septembre 1996 et mai 1999, puis des variations importantes (atteignant ± 6 m) ont été observées jusqu'en octobre 2002. Ces fluctuations s'accentuent encore en 2003 et 2004 (jusqu'à ± 11 m). La remontée de coquilles au sommet du cordon favorise son engrangissement et explique les fluctuations plurimétriques de la limite de végétation. Le bilan depuis le début des suivis fait état d'une avancée du trait de côte de l'ordre de +4,8 m.

Commentaires

En arrière du cordon en cours d'engraissement, se situe une zone d'habitations séparée de la plage par un replat végétalisé d'une cinquantaine de mètres de largeur. L'évolution du site est marquée par la présence de bancs coquilliers et semble globalement favorable pour la stabilité de la D421 qui longe la plage.

**Station SE13 de la commune de Lestre
EVOLUTION DU PROFIL DE PLAGE**

Evolution du trait de côte

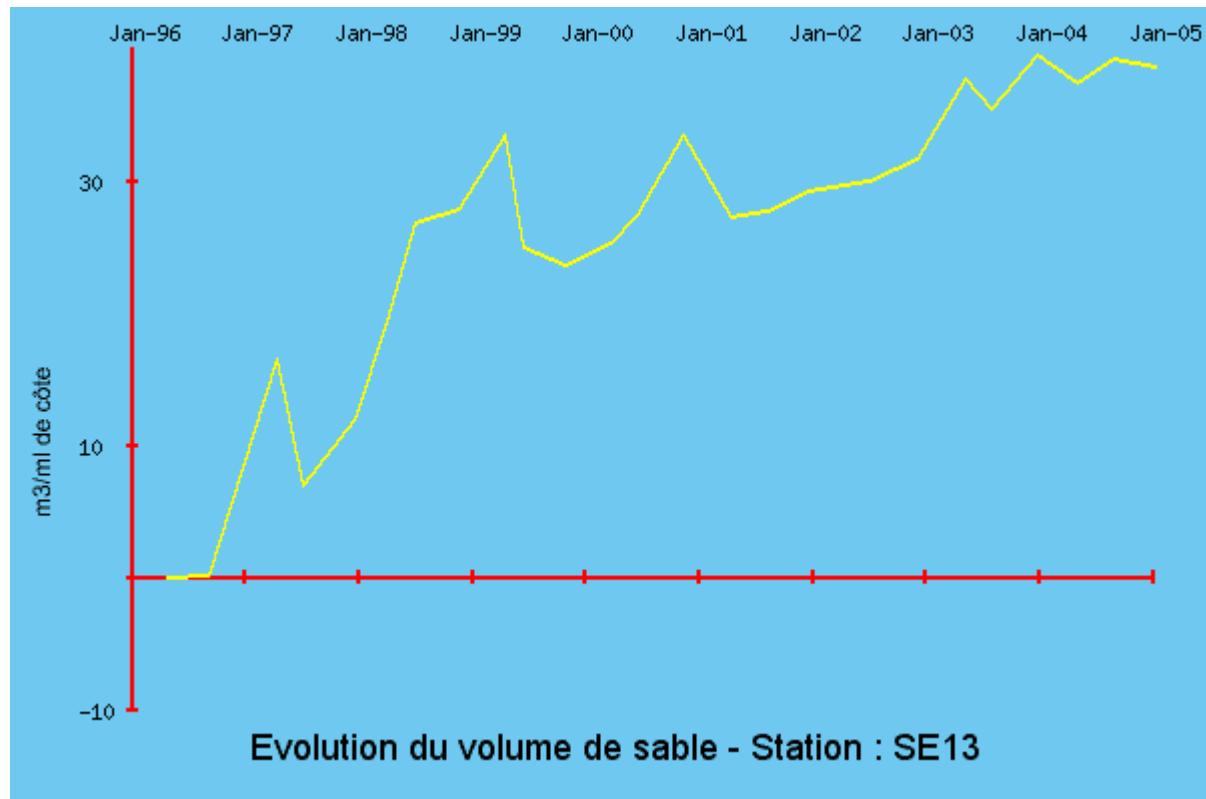
Photo du **15/07/1996**



Photo du **10/11/2004**



Située à 500 m au Nord de la sortie de la Sinope à Quinéville, et caractérisée par la présence d'un banc coquillier en haute plage.



Evolution du profil de plage entre octobre 2003 et novembre 2004

- haute plage :

Stabilité de la haute plage sur cette période.

- moyenne plage et basse plage :

Les moyenne et basse plages présentent une succession d'érosions et d'accrétions liées au mouvement des barres sableuses mais les fluctuations ne dépassent pas ± 10 cm, excepté sur la partie supérieure de la moyenne plage où un exhaussement de +50 cm a été mesuré localement.

- évolution du volume de la plage (m³/ml de côte) :

Relative stabilité depuis octobre 2003.

Evolution du profil de plage entre avril 1996 et novembre 2004

- haute plage :

Fluctuations de 60 cm à 1,9 mètres sur la partie supérieure de la haute plage, s'annulant à la jonction avec la moyenne plage. La tendance pour la période 1996/2004 est nettement à

l'engraissement du banc coquillier de haute plage (+1,9 m au maximum), associé à une stabilité de la partie inférieure du profil de haute plage.

- moyenne plage et basse plage :

Les fluctuations de profil sur les moyenne et basse plages varient entre 10 et 60 cm. Les fluctuations les plus importantes se situent à la jonction entre la moyenne plage et la basse plage, zone de formation des barres sableuses qui migrent ensuite vers la haute plage. Cette partie du profil est relativement stable (variations de ± 20 cm) excepté en partie supérieure de la moyenne plage où la présence d'une barre engendre un exhaussement de +50 cm.

- évolution du volume de la plage (m^3/ml de côte) :

Accrétion de +33 m^3/ml jusqu'en mars 1999 puis érosion jusqu'en octobre 1999 (-9 m^3/ml) et ensuite accrétion régulière (+15 m^3/ml). Bilan à l'accrétion en 2004 par rapport au début des suivis (+39 m^3/ml).

Commentaires :

La largeur du cordon coquillier, en cours de développement sur la partie supérieure du profil, et la zone végétalisée, constituant un replat en avant des habitations, forment des protections efficaces à court terme.

C.4.2 La surveillance :

Aucune surveillance particulière n'est organisée par les services de l'Etat.

Aucune surveillance n'est effectuée par les services de la commune, **en dehors d'observations ponctuelles par la commune.**

C.4.3 La mitigation :

Aucuns travaux de compétence Etat n'ont été entrepris, et la commune ne peut pas intervenir sur le domaine maritime.

C.4.4 Les dispositions d'aménagement et d'urbanisme :

La commune n'est pas concernée par un PPR mouvement de terrain

La commune dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) élaboré le 14 décembre 1982 et révisé le 22 novembre 1997

Le risque mouvement de terrain n'est pas identifié dans ce document d'urbanisme

C.4.5 L'information et l'éducation :

Documentations disponibles en mairie.

C.4.6 Le retour d'expérience :

Aucun retour d'expérience n'a été établi lors des précédentes érosions.

C.5 - LES TRAVAUX DE PROTECTION

Aucuns travaux de protection de compétence Etat ne sont réalisés ou prévus.

C.6 - LES MESURES DE POLICE ET DE SAUVEGARDE

C.6.1 L'alerte :

Il n'existe pas de système d'alerte propre à la commune, entité constituée de plusieurs villages et hameaux tous distants de plus d'un kilomètre les uns des autres.

Hébergement - Secours :

Salle communale.

C.6.2 Les fréquences radio :

- Radio France Bleu Cotentin : 100.7 Mhz.

C.6.3 Le plan communal de sauvegarde (PCS) :

La commune n'étant pas située en une zone PPR, le PCS n'est pas obligatoire, mais reste fortement recommandé

La commune n'envisage pas son élaboration dans un proche avenir

C.6.4 Les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) dans les ERP :

Aucun établissement scolaire n'est concerné sur la commune.

C.7 - L'AFFICHAGE DES RISQUES ET CONSIGNES

C.7.1 Le plan d'affichage :

L'affichage réglementaire sera apposé :

- mairie
- panneau d'affichage municipal

C.7.2 Les consignes particulières à respecter :

LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SECURITE

En cas d'éboulement, de chutes de pierre ou de glissement de terrain :

→ AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

→ PENDANT

- Fuir latéralement, **ne pas revenir sur ses pas**,
- Gagner un point en hauteur, **ne pas entrer dans un bâtiment endommagé**,
- Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

→ APRÈS

- Evaluer les dégâts et les dangers,
- Informer les autorités.

En cas d'effondrement du sol :

→ AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

→ PENDANT

A l'intérieur :

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments **et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur**.

A l'extérieur :

- S'éloigner de la zone dangereuse.
- Respecter les consignes des autorités.
- Rejoindre le lieu de regroupement indiqué.

C.8 - LA CARTOGRAPHIE

La commune ne dispose pas de cartographie spécifique, et s'en tient aux études du GRESARC

C.9 - LES CONTACTS

- Mairie de Lestre, **02.33.21 43 08** (pendant heures d'ouverture)
- Subdivision de l'équipement : **02.33.88.54.00**
- Conservatoire du littoral : **02.31.15.30.90**
- Service départemental d'incendie et de secours : **18**
- Centre opérationnel gendarmerie : **17**

C.10 - POUR EN SAVOIR PLUS

- Site Internet : <http://mer-littoral.lamanche.net>
- Site internet de la commune : mairie.lestre@orange.fr

Commune
LESTRE
Département de la Manche
Région Basse-Normandie



en cas de danger ou d'alerte

1. abritez vous

Take shelter
Resguardese

2. écoutez la radio

Listen to the radio
Escudela la radio

Stations :

Radio France Bleu Cotentin : **100.7 mhz.**

3. respectez les consignes

Follow the instructions
Respete las consignas

MEMOIRE PHOTOGRAPHIQUE

SUR LA COMMUNE DE

LESTRE